

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FÉVRIER 2018

Présents : Mmes, Mrs, Sonia AUBRY, Gilles LEYRIS, Jean-François PINEAU, Sandrine SERRET, Christian DURAND, Caroline CABRIÉ, Raymond FARKAS, Pierre BOISSIER.

Absents excusés : Vincent JURQUET donne pouvoir à Sandrine SERRET, Gilles SIPEYRE donne pouvoir à Sonia AUBRY, Jean-Michel GAGNEVIN donne pouvoir à Gilles LEYRIS, Claude HAUDIQUET donne pouvoir à Jean-François PINEAU.

Absents : Damien RIGON.

La séance est ouverte à 20 heures 30 sous la présidence de Sonia AUBRY, maire.

Jean-François PINEAU a été désigné secrétaire de séance.

Temple : choix de l'entreprise et validation du devis

Madame le Maire rappelle que dans le cadre du renforcement de la structure du temple, le conseil municipal a autorisé Monsieur Olivier MOUTON architecte à consulter des entreprises.

Les différents partenaires ont accordé des subventions pour le renforcement de la structure du temple.

Deux entreprises ont répondu à cette consultation :

- Entreprise BC CONSTRUCTIONS pour un montant de 370 200,00 euros HT
- Entreprise ARA CONSTRUCTIONS pour un montant de 294 716.12 euros HT.

Monsieur Christian DURAND présente la situation financière de la commune. Au vu des finances, la commune peut s'engager sur une dépense supplémentaire qui consiste au ravalement de l'édifice.

Madame le Maire souligne que le mécénat est effectif et que les démarches auprès des entreprises privées sont en cours.

Après avoir entendu l'exposé et en avoir débattu, le conseil municipal par aucune voix contre, aucune abstention et douze voix pour,

- décide d'attribuer le marché à l'entreprise ARA CONSTRUCTIONS pour un montant de 294 716.12 euros HT.
- note que le marché global, honoraires architecte inclus s'élève à 324 187.73 euros HT
- autorise Madame le Maire à signer tous les actes et documents relatifs à ce dossier.

C.A.U.E : désignation du correspondant de la commune

Madame le Maire informe le conseil municipal des missions des CAUE. Les CAUE assurent la promotion de la qualité architecturale et interviennent en matière d'urbanisme, d'environnement et de paysages. De nombreux projets d'aménagements ont ainsi vu le jour à travers la relation de confiance entretenue entre le CAUE et les communes gardoises.

Le CAUE du Gard souhaite aller plus loin en associant les communes gardoises dans son action, à travers la désignation d'un correspondant par chaque conseil municipal.

La durée du mandat est de trois ans.

Après délibération, le conseil municipal par aucune voix contre, aucune abstention et douze voix pour,

-désigne Madame Sonia AUBRY en qualité de correspondant du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Gard.

Reversement sur le budget 2018 de la commune de l'excédent 2017 du budget de l'assainissement

Cette question sera présentée et délibérée à la prochaine réunion, le 05 mars 2018.

Demande de subvention de l'association la Muscadière

Madame le Maire donne lecture du courrier de demande de subvention adressé par l'association la Muscadière.

Monsieur Jean-Marc DROCOURT président de l'association informe le conseil municipal des différentes manifestations qui seront organisées courant 2018 et sollicite une aide financière pour participation au coût des animations musicales.

Après délibération, le conseil municipal par aucune voix contre, aucune abstention et douze voix pour,

-décide d'attribuer à l'association la Muscadière, une subvention de 500 euros pour l'année 2018,

-note que ce montant sera porté au budget 2018.

Le procès-verbal de la séance est lu. Le conseil municipal par, aucune voix contre, aucune abstention, douze voix pour, approuve le procès-verbal.

La séance est levée à 22 heures et 30 minutes.